

Séance du conseil communautaire
Jeudi 5 mai 2022 à 18 heures
ORDRE DU JOUR

Affaires générales

QUESTION N°1 / DELIBERATION N°2022-050 : **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON/ APPROBATION**

Rapporteur : M. Fabrice LEAUNE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la modification des statuts du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon adoptés lors de la réunion du Comité syndical du 21 mars 2022. Cette modification statutaire ne porte que sur la transformation de la Communauté de communes des Sorgues du Comtat en communauté d'agglomération.

Les statuts du SMBVA sont joints en annexe.

→ *Note de synthèse n°1*

Développement économique

QUESTION N°2 / DELIBERATION N°2022-051 : **ACQUISITIONS DE PARCELLES POUR LA NOUVELLE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE LA GARRIGUE DU RAMEYRON II / APPROBATION**

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à signer les compromis de vente avec les propriétaires des trois parcelles nécessaires à l'aménagement de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II*.

→ *Note de synthèse n°2*

Finances / budget

QUESTION N°3 / DELIBERATION N°2022-052 : **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL SUD POUR LES ACQUISITIONS FONCIERES DE LA NOUVELLE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE LA GARRIGUE DU RAMEYRON II / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès du Conseil régional Sud pour les acquisitions foncières en vue de l'aménagement de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II* et à approuver le plan de financement s'y rapportant.

→ *Note de synthèse n°3*

GEMAPI

QUESTION N°4 / DELIBERATION N°2022-053 : **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU RIEU FOYRO / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Le conseil communautaire est appelé à approuver la modification des statuts du Syndicat mixte du Rieu Foyro adoptés lors de la réunion du Comité syndical du 23 mars 2022. Cette modification statutaire porte sur l'établissement du nouveau siège du Syndicat dans les locaux de la Communauté de communes.

Les statuts du SMRF sont joints en annexe.

→ *Note de synthèse n°4*

QUESTION N°5 / DELIBERATION N°2022-054 : AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE DE L'OUVEZE / APPROBATION

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Le conseil communautaire est appelé à approuver la mise en œuvre de la seconde phase opérationnelle du Contrat de rivière Ouvèze animée par le Syndicat mixte de l'Ouvèze provençale.

L'avenant au Contrat de rivière initial portant sur cette 2^{ème} phase est joint en annexe.

→ *Note de synthèse n°5*

Environnement / Déchets ménagers

QUESTION N°6 / DELIBERATION N°2022-055 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME POUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION ET UNE PATEFORME DE COMPOSTAGE

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la l'ADEME dans le cadre du projet de construction d'une unité de méthanisation des biodéchets et d'une plateforme de compostage des déchets verts et à approuver le plan de financement prévisionnel s'y rapportant.

→ *Note de synthèse n°6*

QUESTION N°7 / DELIBERATION N°2022-056 : ADHESION AU RESEAU RE-MED ZERO PLASTIQUE

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Le réseau Re-Med zéro plastique est un réseau qui rassemble et fédère, à l'échelle de la Région Sud, toute organisation ou partie prenante souhaitant contribuer à la réduction des déchets sauvages aboutissant en Méditerranée.

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à entamer les démarches nécessaires à l'adhésion de la Communauté de communes à ce réseau.

→ *Note de synthèse n°7*

Commande publique

QUESTION N°8 / DELIBERATION N°2022-057 : APPROBATION AVENANT DE PROLONGATION DU MARCHÉ PUBLIC DE LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES DE COLLECTE

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à approuver et autoriser le Président à signer un avenant de prolongation du marché public relatif à la location longue durée de véhicules de collecte passé avec la société FAUN Environnement, joint en annexe.

→ *Note de synthèse n°8*

QUESTION N°9 / DELIBERATION N°2022-058 : ATTRIBUTION ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A L'INSTALLATION DE COLONNES ENTERREES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à entériner la décision de la CAO d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise XX, et autoriser le Président à le signer.

→ *Note de synthèse n°9*

QUESTION N°10 / DELIBERATION N°2022-059 : APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES EPCI DU TERRITOIRE VAUCLUSO-RHODANIE ET ELECTION DES MEMBRES TITULAIRE ET SUPPLEANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : M. Julien MERLE

Les EPCI du territoire vaucluso-rhodanien sont regroupés au sein d'une association de réflexion sur la gestion des déchets. A ce titre, des achats groupés sur la thématique des déchets sont proposés. Pour faciliter leur constitution, une convention-cadre de groupement de commandes permanent est constituée. Le Conseil est appelé à approuver les termes de cette convention-cadre, à autoriser le Président à la signer et à élire les représentants (1 titulaire et son suppléant) qui siégeront à la Commission d'appel d'offres constituée pour l'occasion.

→ *Note de synthèse n°10*

Personnel

QUESTION N°11 / DELIBERATION N°2022-060 : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN AVEC LES COMMUNES DE LAGARDE-PAREOL, SAINTE-CECILE-LES-VIGNES ET DE VIOLES

Rapporteur : M. Julien MERLE

Les comités sociaux territoriaux sont des instances de dialogue social au sein des collectivités territoriales et des EPCI qui vont remplacer les comités techniques et le CHSCT à l'issue des prochaines élections professionnelles en décembre 2022. Composés de représentants de la collectivité et du personnel en nombre égal, ils sont compétents pour l'ensemble des agents, quel que soit leur statut, et sur toutes les questions collectives intéressant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la création d'un Comité social territorial commun avec les communes de Lagarde-Paréol, Sainte-Cécile-les-Vignes et de Violès qui ont accepté la création de cette instance de dialogue à l'échelon intercommunal.

→ *Note de synthèse n°11*

Mutualisation

QUESTION N°12 / DELIBERATION N°2022-061 : CONVENTION DU SERVICE MUTUALISE D'ASSISTANCE INFORMATIQUE / APPROBATION

Rapporteur : Mme Christine LANTHELME

Cette convention a été approuvée par le Conseil communautaire du 27 janvier dernier. Toutefois, la Préfecture a émis une lettre d'observations en précisant qu'une fiche d'impact devait être jointe à toute convention de service partagé, après saisine du Comité technique compétent. Le Conseil communautaire est donc appelé à approuver la convention de renouvellement du service commun informatique avec la commune de Camaret, ainsi que sa fiche d'impact.

→ *Note de synthèse n°12*